



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES VIOLENCES

envers les sapeurs-pompiers

BILAN 2025



Comprendre, prévenir, agir



SÉCURITÉ CIVILE
& GESTION DES CRISES

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'année 2025 marque un nouveau record en matière d'intensité d'engagement pour les sapeurs-pompiers, tous statuts confondus. Dans ce cadre, le nombre des missions de secours à personne augmente pour atteindre aujourd'hui 87 % des interventions réalisées. Dans ce contexte, les agressions envers les sapeurs-pompiers continuent d'augmenter (+ 4,3 % entre 2024 et 2025).

La consommation d'alcool, de stupéfiants et les troubles psychiques constituent des facteurs avérés du passage à l'acte violent envers les sapeurs-pompiers, en particulier lors de ces missions de secours à personnes où les victimes secourues deviennent parfois les agresseurs.

L'année 2025 a en particulier été marquée par une tentative de meurtre envers un sapeur-pompier, qui tentait de mettre fin à un rodéo urbain particulièrement dangereux devant la caserne où il était de garde.

La tolérance zéro à l'égard des agresseurs de sapeurs-pompiers est la règle. Toute agression est une agression de trop. Les actes de violence visant les sapeurs-pompiers ne sauraient être banalisés. Ainsi, les dépôts de plainte individuels doivent être systématiques, soutenus, encouragés et accompagnés par les services et la hiérarchie. Les mesures techniques ou matérielles pour accroître la sûreté des interventions sont certes indispensables mais ne peuvent, à elles seules, inverser durablement la tendance observée.

Les membres de l'observatoire national des violences envers les sapeurs-pompiers se sont fortement mobilisés en 2025 pour proposer des solutions pragmatiques et opérationnelles afin d'améliorer les conditions d'exercice de la profession. Ces travaux importants, que je salue, ont notamment permis la diffusion d'un plan ministériel ambitieux de prévention et de lutte contre les violences faites aux sapeurs-pompiers, présenté dans le Var le 13 février 2026 par le ministre de l'Intérieur.

Les travaux doivent se poursuivre pour faire évoluer ce plan, et renforcer la protection des sapeurs-pompiers sur les plans opérationnel, psychologique et juridique.

Je remercie vivement tous les membres de l'observatoire pour leur disponibilité et leur engagement, au service de cette cause que nous partageons tous à la DGSCGC, à savoir la sécurité des intervenants.

**Julien Marion, directeur général
de la Sécurité civile
et de la gestion des crises**

Membres de l'observatoire national des violences envers les sapeurs-pompiers

Le président

**Directeur général de la Sécurité civile
et de la gestion des crises**
Julien Marion

Le secrétaire

Conseiller sécurité intérieure du DGSCGC
Colonel Sébastien Jaudon

Le comité de pilotage

Directrice des sapeurs-pompiers
Tiphaine Pinault

Officier de l'inspection générale de la Sécurité civile
Contrôleur général Jean-Michel Langlais

Conseiller social du DGSCGC
Colonel Jérôme Boulanger

**Représentant de la Brigade
de sapeurs-pompiers de Paris**
Général Roger Barrau

**Représentante du Bataillon
de marins-pompiers de Marseille**
Enseigne de vaisseau Anaïs André

**Au titre de l'Association nationale des directeurs
et directeurs adjoints des services d'incendie et de
secours**

Colonel HC Mohammed Kharraz, DDSIS 41
Colonel HC Bertrand Baray, DDASIS 26

Au titre de personnalité extérieure
Aurélien Langlade, responsable de la cellule de
recherche et d'analyse criminologique de la DCPJ

**Au titre de directeur désigné par le directeur général
de la DGSCGC**
Contrôleur général Stéphane Millot, DDSIS 78

Le comité technique

Avenir Secours CFE CGC
Edern Helary et Alexandre Dupont

CFDT INTERCO
Guillaume Millet et Christophe Pélisson

CGT
Noël Auray et Sébastien Delavoux

FA SPP PATS
David Camus et Rémi Bancel

FO SIS
Christophe Sansou et Habib Hamidi

SNSPP PATS
Guillaume Desneiges et Thierry Edom

SPASDIS CFTC
Ludovic Goblet et Christophe Ourteau

SUD SDIS
Rémy Chabbouh et Armand Goret

UNSA SDIS
Charles Cosse et David Saquet

**Au titre de la fédération nationale
des sapeurs-pompiers de France**
Philippe Granger
Vincent Jourdain
Michel Santamaria
Nicolas Galand

MOINS DE SAPEURS-POMPIERS BLESSÉS EN 2025 MALGRÉ UNE HAUSSE SENSIBLE DU NOMBRE D'AGRESSIONS

1 525 agressions ont été déclarées par les services à la DGSCGC en 2025. Ce nombre augmente de **4,3 %** par rapport à 2024 (1 462 faits). Il s'agit de la seconde année consécutive de hausse (+3 % en 2024 par rapport à 2023). Il ressort que la majorité des violences, soit **53 %**, restent verbales (outrages, menaces), quand **39 %** sont physiques. Seulement 8 % d'entre elles sont dirigées vers les biens et les matériels de service.

564 sapeurs-pompiers se déclarent blessés par agression en 2025 contre **609** en 2024, dont un très grièvement le 10 mai devant une caserne, suite à une tentative de meurtre après un rodéo urbain. Les agressions ont lieu dans **87 %** des cas lors d'une mission de secours et soin d'urgence à personne (SSUAP), et sont très majoritairement commises par les victimes secourues (**77 %**) ou un membre de sa famille (**5 %**).

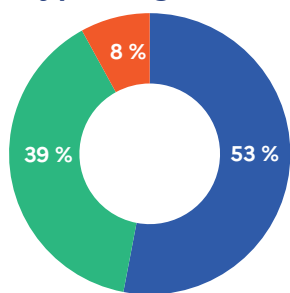
Concernant les intrusions en caserne suivies d'outrages ou de violences, on en dénombre **5** (contre **7** en 2024, **10** en 2023 et **32** en 2022). Cette baisse continue démontre qu'une culture de sûreté et de prévention situationnelle s'est véritablement imposée au sein des SIS, notamment grâce à la montée en puissance du réseau national des référents sécurité.

Enfin, **39** situations de violences avec une préméditation supposée sont rapportées (qualifiées « d'embuscades » par les SDIS). Ce chiffre baisse de façon importante par rapport à 2024 (50 embuscades, **-22 %**).

57 % des situations de violences rapportées par les services ont fait l'objet de dépôts de plainte individuels. Ce niveau de dépôt de plainte progresse par rapport à 2024 (**+2 %**), pour la seconde année consécutive. Les efforts entrepris auprès des SDIS par la DGSCGC pour rappeler la nécessité de déposer plainte portent leurs fruits.

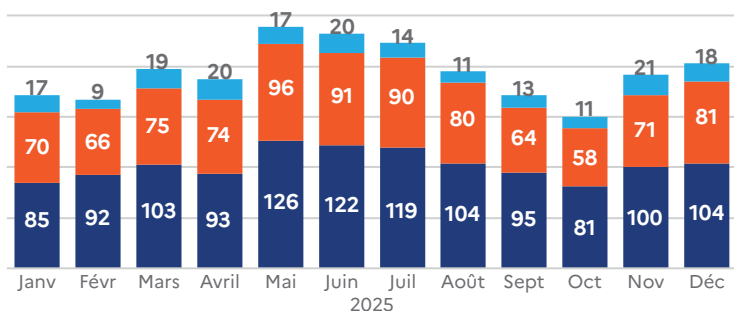
La remontée d'informations relatives aux agressions et injures sexuelles et sexistes, mise en place depuis le 1^{er} mai 2024 sous l'impulsion de l'observatoire des violences envers les sapeurs-pompiers, montre que le phénomène n'est pas marginal. Ainsi, sont dénombrées l'an dernier **27** agressions à caractère sexuel en intervention et **69** injures à caractère sexiste. Toutes ces situations, dont des personnels féminins sont victimes, donnent lieu à un dépôt de plainte systématique.

Type d'agression



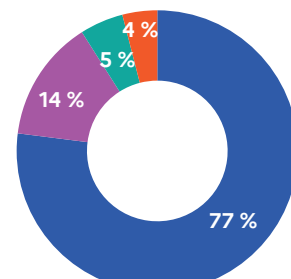
- Agressions verbales
- Agressions physiques
- Atteintes aux biens

Répartition mensuelle



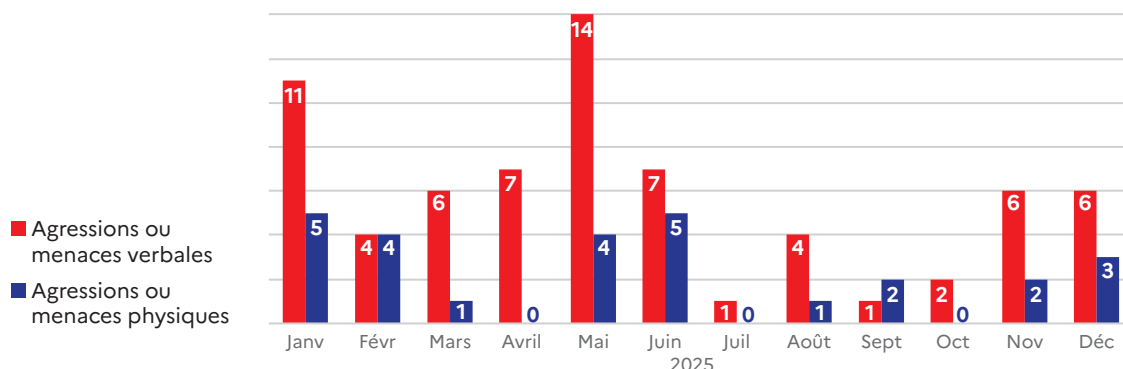
- Agressions verbales
- Agressions physiques
- Atteinte aux biens

Agresseur



- Victime
- Tiers
- Famille
- En réunion

Agressions sexuelles ou sexistes



- Agressions ou menaces verbales
- Agressions ou menaces physiques

ÉVOLUTION DES VIOLENCES DEPUIS 2021



Années	2021	2022	2023	2024	2025
Total des agressions	1 518	1 505	1 421	1 461	1 525
Dont avec arme (<i>blanche ou par destination</i>)	148	173	132	155	131
Dont causalité alcool et/ou stupéfiants	X	45,4 %	47,7 %	46 %	40 %
Dont causalité problèmes psychiatriques	X	15,2 %	20,6 %	18 %	14 %
Blessés déclarés	572	586	555	609	564
Taux de plainte individuelle	46 %	45 %	51 %	55 %	57 %

UN PLAN DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ENVERS LES SAPEURS-POMPIERS PRÉSENTÉ LE 13 FÉVRIER 2026 PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

La DGSCGC a élaboré un plan ministériel de prévention et de lutte contre les violences envers les sapeurs-pompiers. Ce projet a ensuite été complété et enrichi par les membres du comité technique de l'observatoire.

Ce plan ministériel, très opérationnel, a été présenté par le ministre de l'Intérieur le 13 février 2026 lors de sa visite officielle dans le Var. Il compte 19 mesures concrètes, toutes réparties dans les **5 étapes** essentielles du processus de prévention et de lutte contre les agressions, à savoir :

- 1** Mieux connaître les menaces et vulnérabilités pesant sur les sapeurs-pompiers
- 2** Prévenir et anticiper les situations à risque
- 3** Être mieux préparé pour faire face à la violence
- 4** Délivrer aux sapeurs-pompiers victimes un soutien sans faille
- 5** Bannir toute forme d'impunité

Le plan est accessible à l'adresse suivante : <https://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/actualites/actualites/plan-de-prevention-et-de-lutte-contre-violences-envers-sapeurs-pompiers>